

Comité Particulier de l'application : QB 17 Ardoises en Fibres-Ciment

Président : Mme PEETERS – FEPFC
Vice Président : Mr Yannick DUBOIS
Secrétaire : Mme ITURRIAGA - CSTB

		MEMBRE TITULAIRE, REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME				MEMBRE SUPPLÉANT, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans			Date nomination +3 ans	Date nomination +4 ans	Date nomination +5 ans
Collège Fabricants (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	Mme PEETERS	FEPFC	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mme MOKRANI	ETERNIT France	12/06/2018	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. SOUM-FONTEZ	SIFF	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. VAN RIET	CEMBRIT	21/03/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Utilisateurs/ Prescripteurs (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	M. BUTET	UMGCCP	28/03/2019	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mme DEL PUPPO	Consultant indépendante	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-
Collège Organismes Techniques et Administrations (*) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4.	M. PASZINSKI	NGM	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. MICHEL	Bureau Veritas	07/02/2018	-	-	-	-	-	-	-	-
	M. DUBOIS	CSTB	27/11/2018	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative V2 approuvée le : 28/03/2019

Par le Responsable d'application Yannick DUBOIS

